

71027
Objet

Avenant au marché sur
adjudication ouverte du
22 Mai 1969, Entreprises
MAGNE et HEULIN, Lot N°8
H.L.M. MARNE.

DATE DE CONVOCATION

8 février 1971

DATE D'AFFICHAGE

13 février 1971

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le douze février à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. on sieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM.
BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY,
POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,
REIX, DOMECCQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. NARTEAU

M. on sieur TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose que :

- pour permettre la poursuite et l'extension des travaux prévus
au marché initial par les Entreprises MAGNE et HEULIN, titulaires
du lot n° 8, il est nécessaire de passer un avenant au marché en
cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,
ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un avenant au
marché sur adjudication ouverte du 22 Mai 1969 lot N° 8, avec les
Entreprises MAGNE et HEULIN, conjointes et solidaires, à l'effet de
permettre la poursuite et l'extension des travaux prévus au marché
initial.

- Que de ce fait, le marché initial lot N° 8, H.L.M. MARNE, est
porté de 170.710 Frs 50 à 257.000 Frs (DEUX CENT CINQUANTE SEPT
MILLE Francs), toutes taxes comprises, la T.V.A. étant calculée
sur le montant des travaux selon le taux en vigueur à la période
effective des situations.

- que le montant de la dépense sera imputé sur le chapitre 908,
article 2303.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres Présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le _____
Le Sous-Prefet, **22 MARS 1971**